AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (4)ItemJean-Baptiste André Godin à Adolphe Demeur, 10 décembre 1862

# Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Demeur, 10 décembre 1862

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)
Collation4 p. (278r, 279r, 280r, 281r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Demeur, 10 décembre 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29805

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

#### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>10 décembre 1862</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Demeur, Adolphe (1827-1892)</u>
Lieu de destination19, rue des Minimes, Bruxelles (Belgique)

# **Description**

RésuméSur le rapport d'expertise de l'affaire Cappelmans. Godin veut établir que l'usine Cappelmans [Cappellemans] est seule responsable des dégâts advenus en 1859 aux terrains qu'il avait consacrés à l'horticulture, où il avait édifié une serre et des châssis, fait pousser mètres d'espaliers de pêchers et d'abricotiers, et qu'il a été obligé d'abandonner. Les experts mettent en cause le sol, sans raison selon Godin qui incrimine les fumées et les gaz d'une cheminée de l'usine Cappelmans qui a été abaissée. Il fait valoir que Cappelmans pourrait dédommager la Ville de Bruxelles pour la perte d'arbres bien plus éloignés que les siens. NotesUne numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 252/325 ».

Notes one numerotation manuscrite est copiee dans la marge du 10110 : « 232/323 »

#### Mots-clés

Agriculture, Fonderies et manufactures "Godin", Jardins, Procédure (droit)
Personnes citées<u>Cappellemans [monsieur]</u>
Lieux cités<u>Bruxelles (Belgique)</u>

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBruxelles (Belgique)
GenreBruxelles (Belgique)
Pays d'origineBruxelles (Belgique)
ActivitéBruxelles (Belgique)
BiographieBruxelles (Belgique)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/07/2022
Dernière modification le 20/08/2025

Juis le 10 phr 1662 thouse a respect du mortas seule que a chi Panquel in el his capirto feat remarquer genere que comerne les liquemes et les fluires le dega momentanone deed comman de arow subset une propriete havana in Mors - jarais fais was triver for is for will den prede in stant oblige datanes new un

from compressed pour laister a que est arreve lanne duita a firmer toon give he prine rature or figurous et Napur in roles quare dagionait in fair stable une depresation grave hompwesibilite ou lusine on faisave wontinue Noute la it Varifiment elablic de de reglie in 1663 dur un stat de chose det palle in 1659 to those what it! mamina aford quant our fruits les esperts non mais et quite sont tombie aussitat nouis quan untraine la révote à été abonéante partout ais it pourtant its ne issent plus que le prejudin de la purte de la resulte de esfruits, en artis il ist pourtant chmentain que des questint receive de semblables alle dans douffred beauoup dans leur et il est stable gun arba m quet the repour de des feuilles pundant la rigettalis intraine don prompt expurisdes de mout un an auch quest-il arrive dans acheta tous les selves as mirables les muis etarent consorts

Suprahire dans hore a la nespera est que les arbres abriles grand butments de lysine water les guy de lesine cappelmans de secretaris a refusent a attribuer vis arbres a labais simint . cappellemans it and gay que en comois misquils in fant has s affirment quienes mothe anionti de d'apuers aines brufantes longer gue que arrefints Couringes ses del arbier au mome dispe year danta som mage que la purte de la weekte not to are great error que tuns a des constatations trop lareites les capots on puisent affirme de disce que lusion cappelmans doit were des dams causis cans ma propriet davie de putier a sontato

am forte prison